

## SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Section Bourgogne  
Audience du 13 février 2020

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Depuis le 05 décembre, nous sommes, avec beaucoup d'autres professions, en lutte contre le projet de réforme des retraites car ce que l'on veut imposer, sans entendre le peuple qui le refuse, n'est que la destruction pure et simple de notre système commun de répartition solidaire, inter-générationnel, primordial pour nos aînés, pour nous et pour nos enfants.

L'individualisation des droits est toujours le début de la fin du droit.

Au-delà des retraites, les décrets déclinant la loi dite « de transformation de la Fonction Publique » tombent les uns après les autres pour poursuivre le détricotage du modèle social français, issu des travaux du Conseil National de la Résistance, porteurs d'« une éthique dans la vie sociale, d'une primauté accordée à l'intérêt général, d'un renforcement des droits de l'homme », créateurs des premières ordonnances sur la Sécurité Sociale, de la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques de crédit, du gaz et de l'électricité, des grandes compagnies d'assurance, à l'origine aussi des prestations familiales, de l'assurance vieillesse et du statut de la Fonction Publique. Oui, à l'époque, l'intérêt général l'emportait. Les choses ont bien changé. Rien d'étonnant à ce que toutes les mesures de progrès social du CNR soient aujourd'hui remises en cause par des gouvernants qui ne servent que leurs seuls avantages et les appétits mercantiles des compagnies privées. Ils voudraient faire passer pour un combat passéiste, irréaliste, et même irresponsable, l'exigence d'un monde de justice sociale, de partage et de solidarité. Mais en faisant ce choix, ils ont perdu leur légitimité et leur pouvoir de gouverner, les tumultes que nous connaissons en sont la démonstration criante.

Dans le cadre du dialogue social dit « rénové », vous nous imposez autoritairement la disparition du paritarisme avec les nouvelles Lignes Directrices de Gestion (cette année la mobilité, mais l'an prochain les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude), le détachement d'office en cas d'externalisation des missions, l'extinction de la catégorie active, les ruptures conventionnelles, l'indemnité de départ volontaire, le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2022 et la liste n'en finit plus.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a fait appel à Monsieur Gardette.

Le ministre justifie ces réformes par les économies budgétaires attendues et invoque une nécessaire libéralisation des entreprises du « carcan administratif ». Nous sommes cependant en droit de nous poser la question de l'efficacité de ce projet et de sa contribution à l'intérêt général.

Pour la CGT, le ministre détruit un réseau qui fonctionne pour une opération aux multiples inconnues entraînant au passage un manque à gagner considérable pour les finances de l'État.

Cette réforme n'est pas seulement une centralisation du recouvrement. Elle s'est mutée en un transfert de taxes incluant la gestion et le contrôle qui, sournoisement, se traduit par une perte complète de compétences, inédite pour l'administration des Douanes, et qui la met en péril dans son ensemble.

Le SNAD CGT Bourgogne profite de cette audience, Monsieur le directeur Général, pour relayer les interrogations de nos représentants nationaux en CTR et en GT, et à laquelle la Direction Générale n'a toujours pas répondu :

-Quelles sont les conséquences de la déclinaison du Rapport Gardette (transfert de 11 taxes sur 14 et de la TVA à l'import à la DGFIP) sur le maillage des services, et les emplois douaniers, au niveau national comme au niveau local (DI de BFCCVL) ?

-Concernant le transfert de la TVAI à la DGFIP, la Direction Générale peut elle nous apporter des éclaircissements sur sa mise en oeuvre, notamment les réflexions menées sur le transfert des missions de recouvrement et de contrôle de l'assiette, missions aujourd'hui dévolues aux Recettes Interrégionales et aux Pôles dédouanement des Bureaux de Douane. Les missions de contrôle de l'assiette seront-elles maintenues au sein de notre administration, ou le transfert de ces missions à la DGFIP sera-t-il définitif, sonnante le glas de nombre de services dans notre région et au niveau national?

-Concernant le projet de loi sur les retraites, la Direction Générale a-t-elle des réponses à nous apporter sur la prise en compte de la pénibilité de certains emplois (SURV...) et sur la prise en compte des services effectués en SURV (surcotisation) par des agents ayant en cours de carrière changé de branche?

-Quelles seront les conséquences sur les services « viticulture », des processus de dématérialisation et du transfert du recouvrement de la fiscalité viti-vinicole vers la DGFIP ?

-Quid du rapprochement entre la DGDDI et la DGCCRF sur laquelle M. Darmanin travaille actuellement ?

Le SNAD CGT BOURGOGNE espère des réponses claires, même si notre organisation a le sentiment que la Direction Générale ne souhaite pas clairement répondre, en raison des consignes ministérielles et sans doute des échéances électorales.

Nous n'osons enfin pas penser, avec mauvais esprit, que cette visite consisterait en une simple opération de communication, et nous considérons que cette tournée « très express » des services, dans le climat anxieux actuel, doit aussi s'inscrire avec l'idée d'écouter les agents et de prendre le pouls des services pour faire remonter leurs inquiétudes, comme leur volonté de défendre leurs missions douanières.